

L'An DEUX MIL TREIZE
et le Vingt FEVRIER
à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

PRESENTS : Mme ROUX M- Mrs CROZET G- PERRIN R - PHILIPPON M- BORDIN P- DURAND G-PION G

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : BUTIN N - BRUGIRARD- CALLENAERE Floriane

Absents : COHAS D

Secrétaire de séance : PION G

N °1 - 5 - 2013

OBJET : DETR 2013 : Le Relais d'Urfé : Mise aux normes d'accessibilité du rez-de-chaussée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la circulaire préfectorale concernant la DETR 2013. Parmi les opérations reconnues éligibles, on trouve la mise aux normes d'accessibilité des rez-de-chaussée des établissements recevant du public de 5^{ième} catégorie. Il rappelle que le conseil a pour projet des travaux de réhabilitation du Relais d'Urfé, concernant les accès (terrasses) et les toilettes pour permettre une meilleure accessibilité. C'est pourquoi, il propose au conseil de monter un dossier d'aide au titre de la DETR 2013, en s'appuyant sur les plans établis par M BUCHET Vincent, architecte et sur l'estimatif de M Perrin J, économiste.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déposer un dossier de mise aux normes d'accessibilité du rez-de-chaussée du Relais d'Urfé au titre de la DETR 2013 et charge Monsieur le Maire de monter le dossier demandé. Le financement sera prévu au budget primitif 2013, à l'opération « Mise aux normes d'accessibilité du Relais d'Urfé ».

N °2 - 6 - 2013

OBJET : DETR 2013 : Création d'un Skate Park

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la circulaire préfectorale concernant la DETR 2013. Parmi les opérations reconnues éligibles, on a les équipements sportifs couverts ou non couverts. Il rappelle que le conseil a pour projet la création d'un Skate Park. C'est pourquoi, il propose au conseil de monter un dossier d'aide au titre de la DETR 2013, en s'appuyant sur l'étude faite par la commission tourisme.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déposer un dossier de création d'un équipement sportif non couvert au titre de la DETR 2013 et charge Monsieur le Maire de monter le dossier demandé. Le financement sera prévu au budget primitif 2013, à l'opération « création d'un skate Park ».

N ° 3 – 7 – 2013

OBJET : Mise aux normes d'accessibilité du rez-de-chaussée du Relais d'Urfé. Demande de subvention au titre du FISAC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son contact avec la DIRECCTE à propos des aides existantes pour aider les opérations liées au maintien d'un commerce, comme le FISAC. Le Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est donc un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, pour préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

Ses interventions, précisées par la loi de modernisation de l'économie de 2008, se font exclusivement en milieu rural, dans les zones montagneuses et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il rappelle alors que le conseil a pour projet des travaux de réhabilitation du Relais d'Urfé, concernant les accès (terrasses) et les toilettes pour permettre une meilleure accessibilité. C'est pourquoi, il propose au conseil de monter un dossier d'aide au titre du FISAC, en s'appuyant sur les plans établis par M BUCHET Vincent, architecte et sur l'estimatif de M Perrin J, économiste.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déposer un dossier de mise aux normes d'accessibilité du rez-de-chaussée du Relais d'Urfé au titre du FISAC et charge Monsieur le Maire de monter le dossier demandé. Le financement sera prévu au budget primitif 2013, à l'opération « Mise aux normes d'accessibilité du Relais d'Urfé ».

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
N °1 - 5 - 2013 <i>OBJET : DETR 2013 : Le Relais d'Urfé : Mise aux normes d'accessibilité du rez-de-chaussée</i>
N °2 - 6 - 2013 <i>OBJET : DETR 2013 : Création d'un Skate Park</i>
N °3 - 7 - 2013 <i>OBJET : Mise aux normes d'accessibilité du rez-de-chaussée du Relais d'Urfé. Demande de subvention au titre du FISAC</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS	Absent	
CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE	Absente	
COHAS DIDIER	Absent	
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD		
ROUX MARYLINE		
PERRIN RAYMOND, Maire		